



## **Association « Panorama »**

### **Installation d'un centre de formation aux métiers de la restauration « Cuisine Mode d'Emploi(s) » à la Fontaine d'Ouche**

#### **CONVENTION RELATIVE au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

## **ENTRE**

La Communauté Urbaine du Grand Dijon, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN dûment habilité, par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2017,

## **ET**

L'association loi 1901 « Panorama » représentée par sa directrice générale, Madame Véronique CARRION,

## **PREAMBULE**

L'association Panorama a créé un dispositif de formation aux métiers de la restauration « Cuisine Mode d'Emploi(s) ». Ce dispositif propose des parcours d'insertion professionnelle de courte durée, qualifiants et immédiatement opérationnels alliant une formation et une mise à l'emploi. Il est destiné aux publics les plus éloignés de l'emploi et en situation de précarité économique et sociale : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes demandeurs d'emploi sans qualification, personnes placées sous main de justice.

L'association souhaite implanter un centre de formation dans le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, au niveau du centre-commercial rénové qui proposera un filière de formation CQP boulangerie, viennoiseries et pâtisserie boulangère. Il est prévu l'intégration de 10 stagiaires par session à raison de 5 sessions par an, soit environ 50 stagiaires.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec les projets du Grand Dijon en matière de développement de l'emploi dans la filière touristique et de la restauration. Il s'inscrit également dans le projet renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche.

Des travaux d'aménagement et d'équipements sont nécessaires dans le local pour permettre l'installation du futur centre de formation.

Par délibération en date du 30 mars 2017, la Communauté Urbaine du Grand Dijon a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 60 000 € à l'association Panorama pour le projet précité, subvention dont il convient de préciser les modalités de versement.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de la

Communauté Urbaine du Grand Dijon relative à l'installation du centre de formation « Cuisine Mode d'Emploi(s) dans le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon dont le coût prévisionnel des travaux d'aménagement et d'équipements s'élève à 420 771 € TTC.

## **Article 2 – Engagement de la Communauté Urbaine du Grand Dijon**

La Communauté Urbaine du Grand Dijon attribue une subvention d'un montant de 60 000 € à l'association Panorama dans le cadre de l'objet cité à l'article 1 de la présente convention.

Le versement de cette aide financière interviendra selon l'échéancier suivant :

- Un premier acompte d'un montant de 30 000 € sera mandaté dès que l'association « Panorama » aura transmis au service « Renouvellement urbain et Logement » de la Communauté Urbaine du Grand Dijon le premier ordre de service ;
- Le solde sera mandaté dès que l'association « Panorama » aura transmis au service « Renouvellement urbain et Logement » de la Communauté Urbaine du Grand Dijon le décompte définitif des travaux réalisés accompagné des justificatifs correspondants.

## **Article 3 – Engagement de l'association**

L'aide est attribuée par la Communauté Urbaine du Grand Dijon à l'association « Panorama » sous respect des conditions ci-après énoncées :

- 3.1 - L'association « Panorama » s'engage à utiliser la subvention accordée par la Communauté Urbaine du Grand Dijon pour les travaux d'aménagement et d'équipement du centre de formation « Cuisine Mode d'Emploi(s) ». Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Communauté Urbaine du Grand Dijon les sommes indûment perçues.
- 3.2 - Tous les documents d'information et de communication relatifs à ce centre de formation devront mentionner le partenariat de la Communauté Urbaine du Grand Dijon (intégration du logo notamment).
- 3.3 - L'association « Panorama » s'engage à transmettre, chaque année, à la Communauté Urbaine du Grand Dijon les comptes financiers de l'association (compte de résultat, bilan et annexes détaillés selon le niveau le plus fin de la nomenclature comptable en vigueur), ces documents devant être certifiés par un professionnel de la comptabilité ainsi que le compte-rendu annuel d'activités de l'association. Ces documents devront être adressés à la Communauté Urbaine du Grand Dijon dans un délai de six mois maximum après l'arrêté des comptes.

## **Article 4 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait à Dijon, le

La Directrice Générale  
de l'association « Panorama »  
Véronique CARRION

Le Président  
de la Communauté Urbaine du Grand Dijon  
François REBSAMEN